



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 4 novembre 2019 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5
Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Absente : Mme Line Giasson Conseillère siège no 3

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice-générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 octobre et de l'extraordinaire du 28 octobre 2019
4. États financiers de septembre et octobre 2019
5. Dépenses octobre 2019
6. Correspondances
 - 6.1 Rapport d'inspection des Bâtiments à risques élevés
 - 6.2 MRC Intention de déclaration de compétences
 - 6.3 Prix Hommage bénévolat
 - 6.4 Association pulmonaire contre le radon
 - 6.5 Fondation de charité des policiers
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Autoriser taux salarial employés pour 2020
 - 8.2 Autoriser taux pour les élus pour 2020
 - 8.3 Préparation budget 21 novembre à 9 hrs
 - 8.4 Achat manteau de pluie et bottes
 - 8.5 Répartition dépenses formation Combeq
 - 8.6 Dépôt du rôle d'évaluation pour 2020
 - 8.7 Dépôt intérêts pécuniaires
9. Lots
 - 9.1
10. Chemins
 - 10.1 Autoriser programmation de travaux pour la TECQ
 - 10.2 Rechargement Rang Scierie 60 voyages
 - 10.3 Annonce 5,000.00\$ supplémentaire
 - 10.4 Débroussailleuse Rang coin St-Pierre et Détour
11. Sécurité
 - 11.1 Entériner nomination responsable préparation aux sinistres
 - 11.2 Résolution constituant l'organisation municipale de la sécurité civile
 - 11.3 Adoption du Plan de sécurité civile
 - 11.4 Achat de caméras
12. Divers
 - 12.1 Projet Angelo
 - 12.2 Programmation Recim pour garage
 - 12.3 Bail presbytère
 - 12.4 Informations assurances vérifier structure Balbuzard
 - 12.5 Mandat achat roulotte usagée
 - 12.6 Demande du comité de développement
 - 12.7 Noël des enfants réservation salle, montant prévu au budget



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- 12.8 Ferme Agro-forestière 565.00\$ + taxes bois pour le quai
12.9 Résolution d'appui site Multisports à La Sarre
12.10 Soumission douche à l'église
13. Dossiers en suspend
13.1
14. Invitations
14.1 Ministre du tourisme
15. Varia
15.1
16. Dates prochaines réunions
Journée de travail sur le budget 21 novembre à 9 heures
Séance de travail le 25 novembre à 18 h 30
Séance régulière le 2 décembre à 19 h 30
17. Période de questions
18. Fermeture de l'assemblée

2019-11-237

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ

3. Adoption des procès verbaux du 7 octobre et de l'extraordinaire du 28 octobre 2019

2019-11-238

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE les procès verbaux du 7 et du 28 octobre 2019 soient acceptés tels que présentés au conseil;

ADOPTÉ

4. États financiers septembre et octobre 2019

Des revenus de 17 586.55\$ et des dépenses de 73 554.87\$ ont été enregistrés pour septembre 2019, pour un solde au livre au 30 septembre 2019 de 283 243.73\$.

Des revenus de 157 156.78\$ et des dépenses de 53 001.01\$ ont été enregistrés pour octobre 2019, pour un solde au livre au 31 octobre 2019 de 387 399.50\$.

5. Dépenses octobre 2019

2019-11-239

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2019, les dépenses suivantes :

les salaires des employés	5 999.98\$
les salaires des élus	1 752.82\$
DAS provincial, fédéral septembre	3 492.96\$
DAS provincial, fédéral octobre	2 745.22\$
les dépenses d'octobre	9 945.26\$
les dépenses faites par paiement préautorisé :	1 151.08\$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

le tout représentant un total de 25 087.32\$, la directrice générale certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ

6. Correspondances

6.1 Rapport d'inspection à risques élevés

Info. Tous les pavillons à l'Université ont été inspectés, ces bâtiments sont considérés à risques élevés. Nous avons une quote-part à payer à la MRC de 2 858.543\$. Cette dépense a été approuvée dans les dépenses d'octobre au point 5. Cette inspection a été réalisée par le Groupe GPI.

6.2 MRC Intention de déclaration de compétences

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest nous a fait part de son intention de déclarer sa compétence en matière de systèmes communautaires de télécommunication;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a l'intention de déclarer sa compétence relativement à l'implantation, l'entretien et l'exploitation d'un système de télécommunication par fibre optique, incluant entre autre, un système de télécommunications sans fil;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur appui la MRC d'Abitibi-Ouest;

ADOPTÉ

6.3 Prix Hommage Bénévolat

Info. Personne n'a de disponibilité pour monter un dossier concernant ce prix.

6.4 Association pulmonaire contre le radon

Info. Faire de la prévention sur le petit journal.

6.5 Fondation de charité des policiers

Info. La municipalité est favorable a amassé des dons à la municipalité pour les paniers de Noël, le faire savoir à la responsable Mme Sabrina Chicoine.

7. Période de questions

2019-11-240



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

8. Comptabilité & employés

8.1 Autoriser taux salarial employés pour 2020

ATTENDU QUE la préparation du budget est en cours;

ATTENDU QUE nous avons besoin du taux salarial pour faire nos calculs;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le taux d'augmentation des salaires des employés pour 2020 soit de 3%;

ADOPTÉ

8.2 Autoriser taux pour les élus pour 2020

Dossier à suivre.

8.3 Préparation du budget 21 novembre à 9 heures

Info. La préparation du budget se fera le 21 novembre à 9 heures et sera étalée sur toute la journée.

8.4 Achat manteau de pluie et bottes

ATTENDU QUE nous n'avons pas de manteau de pluie au garage pour le travail;

ATTENDU QUE notre nouvel employé a aussi besoin d'une paire de bottes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous achetions des manteaux de pluie pour le travail et que nous autorisions l'achat d'une paire de bottes à notre employé pour un montant de 100.00\$ défrayé par la municipalité;

ADOPTÉ

8.5 Répartition dépenses formation Combeq

ATTENDU QUE les dépenses pour la formation de la Combeq à laquelle notre inspecteur est allé, se détaille comme suit :

- Frais de formation : 315.13\$
 - Déplacements : 111.98\$
 - Salaires et avantages sociaux : 347.26\$
- Total 774.37 /5 municipalités = 154.87\$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2019-11-241

2019-11-242

2019-11-243



N° de résolution
ou annotation

QUE nous repayons les frais de formation à la municipalité de Poularies au montant de 154.87\$ déjà adopté au point 5 des dépenses.

ADOPTÉ

8.6 Dépôt du rôle d'évaluation pour 2020

Nos valeurs imposables pour 2020 sont de 32 306 800 pour 32 102 300 pour 2019.

8.7 Déclaration d'intérêts pécuniaires

La déclaration d'intérêts pécuniaires a été remise à chacun des conseillers afin d'être complétée.

9. Lots

9.1

10. Chemins

10.1 Autoriser programmation des travaux pour la TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

2019-11-244



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

QUE la directrice-générale Mme Lucie Gravel est autorisée à déposer la programmation de travaux tel que discutée;

ADOPTÉ

10.2 Rechargement Rang de la Scierie 60 voyages

ATTENDU QUE nous avons envoyé deux appels d'offres pour le rechargement du Rang de la Scierie;

ATTENDU QU' un seul entrepreneur a déposé une soumission;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil approuve la soumission de Transport Raymond Bérubé au montant de 13,500.00\$ avant taxes pour 60 voyages de concassé MG20;

ADOPTÉ

10.3 Annonce 5,000.00\$ supplémentaire

Info. Nous avons demandé 15,000.00\$ pour débroussailler les fossés. Nous avons reçu confirmation d'un montant de 10,000.00\$ de l'enveloppe de la députée Mme Suzanne Blais. Nous venons de recevoir confirmation d'un 5,000.00\$ additionnel venant de l'enveloppe du Ministre des Transports.

2019-11-245



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

10.4 Débroussailleuse Rang Coin St-Pierre et Détour

ATTENDU QUE nous avons reçu finalement 15,000.00\$ pour la coupe de branches dans nos fossés;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil approuve la soumission de 9299-5885 Québec Inc. au montant de 160.00\$ de l'heure;

QUE les travaux soient exécutés sur le Rang Coin St-Pierre, Rang du Détour et ou Rang du Pouce, pour un montant de 15,000.00\$;

ADOPTÉ

11. Sécurité

11.1 Entériner nomination responsable préparation aux sinistres

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Annie Gauthier et unanimement résolu :

2019-11-246

2019-11-247



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE Mme Dolorès Beauchesne soit nommé(e) responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité¹;

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
 - d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
 - d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
 - de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
 - d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
 - d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

11.2 Résolution constituant l'organisation municipale de la sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Joannie Langlois, appuyé par M. François Cloutier, et unanimement résolu:

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

2019-11-248



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Lucie Gravel;
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Dolorès Beauchesne
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Lucie Gravel;
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Dolorès Beauchesne;
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Alain Gagnon;
Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>	François Cloutier;
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Alfred Coulombe;
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Philippe Duval;
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Donald Dubé;
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Nadia Lambert;
Responsable de la mission <i>Services techniques</i>	Gloria Miville;
Responsable substitut de la mission <i>Services techniques</i>	Marcel Lebel;
Responsable de la mission <i>Transport</i>	Nancy Bélanger;
Responsable substitut de la mission <i>Transport</i>	Christiane Guillemette;
Responsable <i>Animation</i>	Joannie Langlois;
Responsable substitut <i>Animation</i>	Annie Gauthier.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

11.3 Adoption du plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

2019-11-249

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Christiane Guillemette, appuyé par M. François Cloutier et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Lucie Gravel soit adopté;

QUE Lucie Gravel soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

11.4 Achat de caméras

À suivre.

12. Divers

12.1 Projet Angelo

Info.

12.2 Programmation RECIM pour garage

ATTENDU QUE le garage existant ne répond plus aux besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE depuis sa construction, la municipalité a fait l'acquisition d'un tracteur et d'un camion;

ATTENDU QUE nous manquons d'espace, pour entreprendre certains travaux;

ATTENDU QUE durant l'hiver, notre tracteur est à l'abri pour être prêt en tout temps, il ne reste donc plus aucun espace de travail;

ATTENDU QUE dans le village, il n'y a peu de maisons donc aucune surveillance pour notre machinerie;

ATTENDU QUE notre camion a été victime de vandalisme et s'est fait couper son catalyseur;

ATTENDU QUE nous avons des comités qui bougent dans notre municipalité et que nous avons besoin d'espace pour entreposer : chapiteaux, tapis de jeux, jeux etc.

EN CONSÉQUENCE,



2019-11-250
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme RÉCIM;

QUE la municipalité affirme avoir pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement des coûts;

QUE la directrice-générale Mme Lucie Gravel soit autorisée à déposer une demande d'aide financière et autorisée à signer tous documents relatifs à la demande;

ADOPTÉ

12.3 Bail presbytère

Dossier réglé pour le moment.

12.4 Informations assurances vérifier structure pont Balbuzard

À vérifier auprès du MTQ.

12.5 Mandat achat roulotte usagée

ATTENDU QUE le projet de faire faire une remorque à la Cité étudiante Polyno et un bâtiment pour l'y installer dessus au Centre Poly-métier à Rouyn n'a pas fonctionné;

ATTENDU QUE l'option d'acheter une petite roulotte a été retenu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le maire M. Alain Gagnon soit autorisé à faire des approches afin d'acquérir une petite roulotte pour installer à la Halte routière;

QUE la dépense soit autorisée entre 5 000\$ et 8 000\$ dollars;

ADOPTÉ

2019-11-251



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

12.6 Demande du Comité de Développement

ATTENDU QUE le Comité de développement a demandé un montant de 1500.00\$ à prendre sur la prévision au budget 2019, soit 1000.00\$ pour le Noël des enfants, 300.00\$ pour l'Halloween et 200.00\$ au fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le montant de 1 500.00\$ soit remis au Comité de développement pour les activités ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ

12.7 Noël des enfants réservation salle, montant prévu au budget

ATTENDU QUE le Noël des enfants se déroulera le 8 décembre au sous-sol de l'église;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le sous-sol de l'église soit réservé pour cette activité le 8 décembre;

QUE les argents prévus au budget soit validé avec le Comité de développement;

ADOPTÉ

12.7 Ferme Agro-forestière 565.00 + taxes bois pour le quai

ATTENDU QUE nous avons fait préparer du bois pour refaire le quai en arrière de l'église qui était irréparable;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous payons la facture de 565.00\$ + taxes à Ferme Agro-forestière pour la préparation du bois pour la réparation du quai à l'église;

ADOPTÉ

12.9 Résolution d'appui site Multisports à La Sarre

ATTENDU QU' il est important pour la population de la MRC d'Abitibi-Ouest de pratiquer des activités physiques pour garder la forme;

ATTENDU QUE le terrain de soccer et la piste d'athlétisme situés derrière la Cité étudiante Polyno de La Sarre sont désuets et ne correspondent plus aux normes de Fédérations sportives;

2019-11-252

2019-11-253

2019-11-254



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2019-11-255

ATTENDU QU' il serait important de bénéficier d'un nouveau site moderne et sécuritaire qui répondra aux besoins de la population pour la pratique de plusieurs sports;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur appuie la Commission scolaire du Lac-Abitibi et le Comité de relance de la piste d'athlétisme pour le projet de construction d'un Site Multi-Sports à La Sarre;

ADOPTÉ

12.10 Soumission douche à l'église

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission de M. Guy Poirier pour le montage d'une salle de douche et lavabo au sous-sol de l'église, afin de répondre aux exigences de la Sécurité civile en cas de sinistres majeurs;

ATTENDU QUE nous avons déjà reçu une aide financière pour réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous acceptons la soumission de M. Guy Poirier entrepreneur pour l'installation d'une salle de douche et lavabo au montant de 8,000.00\$;

ADOPTÉ

13. Dossiers en suspend

13.1

14. Invitations

14.1 Ministre du tourisme

La ministre du tourisme Mme Caroline Proulx invite le conseil à une conférence de presse à Val d'Or le 8 novembre à 10 heures.

15. Varia

16. Dates prochaines réunions

Journée de travail sur le budget 21 novembre à 9 heures
Séance de travail le 25 novembre à 18 h 30
Séance régulière le 2 décembre à 19 h 30

17. Période de questions



N° de résolution
ou annotation


2019-11-257

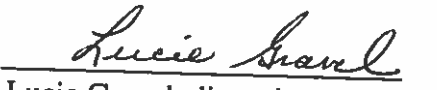
Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

18. Fermeture de l'assemblée

Mme Lorraine Doucet-Dion propose la fermeture de l'assemblée. Il est 20 heures 35.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Lucie Gravel, directrice-générale